

## AVIS CESC 2017-11

*Relatif à*

***La politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement durable à l'échelle territoriale.***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 11 janvier 2017 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse relatif à ***la politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement durable à l'échelle territoriale ;***

**Après avoir** entendu Madame Fabienne GIOVANNINI, Présidente de l'Office Foncier de Corse, et Monsieur Benjamin GILORMINI, Directeur délégué à l'urbanisme et à l'Aménagement ;

**Sur** rapport de Monsieur Paul SCAGLIA ;

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 24 janvier 2017 à Ajaccio,**

**Émet l'avis suivant**

Le rapport présenté s'applique à faire un état des lieux sur la situation de la Corse en matière de politique du foncier, du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme à l'échelle territoriale, tous ces domaines étant intimement liés.

Il vise ainsi à rappeler un certain nombre d'enjeux et de perspectives identifiés, à faire le point sur l'état des pistes de réflexion jusqu'ici évoquées, à en imaginer de nouvelles, et à resituer cette réflexion dans le cadre de la mise en œuvre du PADDUC et de la préparation de la future collectivité unique.

Enfin, il vise à dégager des pistes de travail avec l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre d'une politique du logement adaptée aux besoins de notre île.

**Henri FRANCESCHI**